AR Prefecture
006-210600060-20220106-2022_01_09-DE
Reçu le 14/01/2022
Publié le 14/01/2022

DELIBERATION N°2022-01- 09

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 6 Janvier 2022

Date de convocation : 31.12.2021

L'an deux mille vingt-deux et le six janvier 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. Joël PIERACCINI
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
Mme PERNOT Chantal
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
Mme GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme ASSO CHARNET Geneviève

Excusés :

- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Pascal BONSIGNORE
- Madame Caroline GIAUFFRET a donné pouvoir à Monsieur Jean Pierre ARZANI
- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX
- Madame Catherine LEURETTE a donné pouvoir à Madame Patricia FAYOLLE

Absente excusée :

- Madame Elisabeth LEBRETON absente excusée

Madame VONNER Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 4
Votants : 18

AR Prefecture
006-210600060-20220106-2022_01_09pd
Reçu le 14/01/2022
Publié le 14/01/2022

POINT 9 : OPERATION SECURISATION REMPARTS ET AMENAGEMENT DES JARDINS DU CHÂTEAU : INFORMATION, CONSULTATION, AUTORISATION ET PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 421.1 et suivants et R 421.1 et suivants,

Vu le projet de sécurisation des remparts du château et d'aménagement des jardins,

Considérant le projet de sécurisation des remparts du château et d'aménagement des jardins,

Considérant que les subventions sollicitées pour la réalisation de ce projet sont majoritairement accordées de la nécessité donc de poursuivre la phase opérationnelle de mise en œuvre avec plusieurs phases que sont :

- La consultation du maitre d'œuvre
- La réunion de la CAO et de la commission urbanisme permettant le dépôt d'une déclaration de travaux
- La présentation du projet à la population en présence de l'architecte qui sera retenu.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les autorisations notamment d'urbanisme et à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : (1 abstention Monsieur Gilles LE MORVAN)

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les autorisations notamment d'urbanisme et à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 13 Janvier 2022

MAIRIE D'ASPREMONT 06 (Alpes Maritimes)

Le Maire,

Pascal BONSIGNORE